

Fort de son expérience d'accompagnement des communes dans la mise en place d'un PCS, l'IRMa a pu mettre en évidence un certain nombre de problèmes récurrents dont la solution conditionne le succès de la démarche.

L'engagement politique fort

La réalisation d'un PCS exige un véritable engagement politique d'un Conseil Municipal. La première difficulté constatée concerne la motivation des élus. Elle est généralement forte au commencement des travaux mais s'effrite régulièrement face à la difficulté de la tâche et à la durée du projet (qui s'étale en général sur 12 à 18 mois).

Au-delà du rôle essentiel des élus, l'élaboration d'un tel outil repose sur la gestion d'un projet transversal, qui touche à l'ensemble des services et des compétences d'une commune. Aussi, le chef de projet communal devra être reconnu comme porteur de ce projet et donc à même de solliciter tous les services. Cette transversalité ne peut s'opérer qu'avec un engagement et une motivation de l'ensemble des agents.

La connaissance des risques

Toute organisation de crise doit pouvoir s'appuyer sur des scénarii d'accidents reconnus, validés et servant de cadre à l'élaboration de stratégies d'intervention. Le travail de recherche relatif à ces risques est souvent laborieux. Il passe évidemment par un échange essentiel avec les services de l'Etat compétents dans les différents domaines : DDE, DRIRE, RTM...

N'oublions cependant pas que certains risques restent "imprévisibles". Le PCS ne doit pas être un catalogue risques / réponses mais un guide, un canevas d'intervention en situation exceptionnelle.

Adapter l'organisation à la commune

Il faut ici commencer par combattre une idée reçue : il n'existe pas d'organisation communale de crise

transposable intégralement d'une commune à une autre. Le PCS doit refléter les habitudes de la commune, ses moyens réels afin de faire en sorte que l'organisation corresponde au mieux aux réalités locales. Nous attirons ici l'attention des communes qui pensent pouvoir "tout" sous-traiter : c'est illusoire. Un sous-traitant pourra guider, mettre en forme, animer le projet, mais le fond de l'organisation ne pourra émaner que d'un travail collectif interne aux services.

Les difficultés liées au commandement des opérations

Le PCS est certes un outil communal, mais il se doit d'être parfaitement intégré à l'organisation générale de la Sécurité Civile et notamment à son échelon départemental. Pour ce faire, il est essentiel que chacun ait en tête les missions qui lui sont confiées, et les limites de ces dernières. La première des règles est de rappeler que la commune n'a pas vocation à assurer le secours aux personnes. Ce domaine est strictement dévolu aux services départementaux de secours (SDIS, SAMU). De même, pour les crises les plus importantes, le Préfet du département peut déclencher un plan départemental de secours. Dans ce cas, le maire et la commune deviennent des supports à l'organisation générale mais n'ont plus de rôle décisionnel sur la gestion de la crise.

Ceci étant, le rôle de la commune en tant que partenaire des opérations est indispensable.

Pour éviter toute confusion dans les rôles mutuels, la plupart des communes font participer les sapeurs-pompiers à leur projet en tant qu'experts. Ceux-ci peuvent alors aider les communes à définir quelles sont les missions de chaque intervenant, permettant à chacun de trouver sa place sans déstabiliser le dispositif global.

Les difficultés techniques particulières

Les difficultés techniques rencontrées par les communes leur sont, bien-sûr, spécifiques. Cependant, certaines sont presque systématiques :

La répercussion de l'alerte à la population

Les pouvoirs de police du maire impliquent qu'il est de sa responsabilité de répercuter l'alerte auprès de ses administrés. Quid du comment faire ? Sirène fixe, ensemble mobile d'alerte (EMA), système de répercussion téléphonique automatique... Les solutions multiples ne sont pour l'heure que des réponses locales et spécifiques. Il n'existe pas d'uniformité (mis à part la nature du signal pour les risques industriels et nucléaires) et peu de solutions générales sont à proposer.



L. Cassagne (IRMa) ©

Ensemble mobile d'alerte (EMA).

La prévision – l'anticipation

La plupart des accidents graves, notamment d'origine naturelle, trouvent leur source dans une absence d'anticipation : tout le monde s'est laissé surprendre par le phénomène. Pourtant, aujourd'hui, nombre d'outils sont à la disposition des communes : cartes de vigilance Météo-France, systèmes d'annonce des crues, etc... Il est essentiel qu'au regard de ces outils, une organisation humaine soit en place pour décider et prendre les premières mesures conservatoires.

Les transmissions en temps de crise : le maillon faible

En situation de crise, les réseaux courants de communication sont souvent mis à mal : réseaux de téléphonie mobile saturés, lignes endommagées, alimentation des centraux téléphoniques interrompue...

La commune doit donc anticiper cette difficulté en prévoyant des moyens de transmission de secours et les moins vulnérables possibles : les réseaux de radios privés (portatifs) semblent répondre assez bien, dans le cas général en tous cas, à ces exigences.

L'opérationnalité du PCS

La seule solution pour qu'une organisation de crise soit et demeure opérationnelle repose sur des entraînements réguliers. Les mises en situation régulières permettent de faire émerger les points faibles à améliorer. Ces exercices, couplés au retour d'expérience, permettent de s'assurer de l'opérationnalité du document.

Enfin, un PCS est un outil complété de multiples informations en perpétuel mouvement : liste de matériel, numéros de téléphones (notamment de portables)... La mise à jour fréquente de ce recueil de données est indispensable pour garantir son efficacité le jour J.

Pour conclure, le PCS n'est pas une fin en soi mais une pierre à l'édifice que doit être la politique de prévention des risques majeurs de la commune. Cette étape est essentielle mais complexe. Elle nécessite un préalable indispensable : savoir ce que l'on souhaite faire et où l'on veut aller.

C'est ainsi qu'apparaîtront logiquement les autres axes de la prévention :

- l'information préventive des populations : le jour de la crise, si la population ne sait pas comment réagir, les comportements individuels seront anarchiques et viendront pénaliser fortement l'organisation des secours.
- la maîtrise de l'urbanisation : s'organiser en temps de crise est essentiel, mais un travail de prévention, en amont, visant à limiter le développement du bâti dans des zones exposées, doit également être une priorité. ■



L. Cassagne (IRMa) ©

Poste de commandement fixe lors d'un exercice PCS
Mairie de Jarrie (38) - Juin 2004